Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-030 7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt et un le trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élu secrétaire

PREFECTURE DE L'ISERE
05 MAI 2021
SECTION COURRIER

N° 2021/030 : décision modificative n°2 et gestion des non valeurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Suite à problématique de deux postes informatiques à renouveler rapidement suite à l'analyse de la société de maintenance, il convient de créditer la ligne budgétaire pour payer la facture afférente comme le tableau suivant :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 020 020 OPFI		4 000,00	
D I 21 2183 OPNI /GADM	4 000,00		

De plus Mme la trésorière principale interpelle la commune pour statuer sur les non valeurs en cours dans les comptes de la commune. Un mandat devra être émis sur le compte 6541 pour un montant de 1159,28€. Ces sommes correspondent à 4 débiteurs où les procédures de recouvrements ont été infructueux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2021** **N° 2021-031** **7.6.3 autres contributions**

L'an deux mille vingt et un le trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élue secrétaire

05 MAI 2021
COURRIER 3

N° 2021/031 : Convention centre médico-scolaire Sud agglomération

Conformément au code de l'éducation et notamment ses articles L541-3 et D 541-4

Vu l'ordonnance n°45-2407 du 18 octobre 1945 et son décret d'application

Vu la convention type annexée

Mme le Maire expose que cette dépense obligatoire afin d'être mandatée doit faire l'objet de la ratification de ladite convention et d'autoriser la reconduction tacite.

Mme le Maire demande de mandater les sommes dues 95,73€ (année scolaire 2018/2019) et 86,39€ (année scolaire 2019/2020).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-028 4.1 Personnel titulaire

L'an deux mille vingt et un le trois mai , le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élue secrétaire

PREFECTURE DE L'ISERE
05 MAI 2021

N° 2021/028 : Convention avec le CDG38 pour le recueil des signalements des actes de violences

VU La loi de transformation de la fonction publique n°2019-928 du 6 août 2019 dans son article 80 l'article 6 quater et le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 imposent à tous employeurs publics la mise en place *« d'un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et des orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. » . Ce dispositif vise la prévention des risques psychosociaux et la protection des agents.*

Vu la délibération du Centre de gestion de l'Isère 36.2020 proposant aux communes affiliées de confier cette prestation.

Considérant la mise en œuvre du dispositif à effectuer,

Mme le Maire propose au conseil municipal de valider la convention avec le CDG38 et faire bénéficier aux potentiels victimes ou témoins de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes. Seront concernées toute personne employée par la collectivité, quel que soit son statut y compris les stagiaires.

Il est proposé de souscrire au niveau 1 de la prestation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-029 7.3.2 Ligne de trésorerie

L'an deux mille vingt et un le trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élue secrétaire

PREFECTURE DE L'ISERE
05 MAI 2021
SECTION COURRIER

N° 2021/029 : Ligne de Trésorerie en prêt relais sur le budget annexe de la maison médicale

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021,
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,
Après avis favorable de la commission des finances en date du 19 janvier 2021
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie type prêt relais de 500 000 Euros sur 2 ans au taux de 0,5% fixe. (proposition jointe)

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2021** **N° 2021-030** **7.1 décisions budgétaires**

L'an deux mille vingt et un le trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élu secrétaire

N° 2021/030 : décision modificative n°2 et gestion des non valeurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Suite à problématique de deux postes informatiques à renouveler rapidement suite à l'analyse de la société de maintenance, il convient de créditer la ligne budgétaire pour payer la facture afférente comme le tableau suivant :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 020 020 OPFI		4 000,00	
D I 21 2183 OPNI /GADM	4 000,00		

De plus Mme la trésorière principale interpelle la commune pour statuer sur les non valeurs en cours dans les comptes de la commune. Un mandat devra être émis sur le compte 6541 pour un montant de 1159,28€. Ces sommes correspondent à 4 débiteurs où les procédures de recouvrements ont été infructueux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE
Isère

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2021** **N° 2021-031** **7.6.3 autres contributions**

L'an deux mille vingt et un le trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élue secrétaire

N° 2021/031 : Convention centre médico-scolaire Sud agglomération

Conformément au code de l'éducation et notamment ses articles L541-3 et D 541-4

Vu l'ordonnance n°45-2407 du 18 octobre 1945 et son décret d'application

Vu la convention type annexée

Mme le Maire expose que cette dépense obligatoire afin d'être mandatée doit faire l'objet de la ratification de ladite convention et d'autoriser la reconduction tacite.

Mme le Maire demande de mandater les sommes dues 95,73€ (année scolaire 2018/2019) et 86,39€ (année scolaire 2019/2020).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-028 4.1 Personnel titulaire

L'an deux mille vingt et un le trois mai , le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élue secrétaire

N° 2021/028 : Convention avec le CDG38 pour le recueil des signalements des actes de violences

VU La loi de transformation de la fonction publique n°2019-928 du 6 août 2019 dans son article 80 l'article 6 quater et le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 imposent à tous employeurs publics la mise en place *« d'un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et des orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. » . Ce dispositif vise la prévention des risques psychosociaux et la protection des agents.*

Vu la délibération du Centre de gestion de l'Isère 36.2020 proposant aux communes affiliées de confier cette prestation.

Considérant la mise en œuvre du dispositif à effectuer,

Mme le Maire propose au conseil municipal de valider la convention avec le CDG38 et faire bénéficier aux potentiels victimes ou témoins de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes. Seront concernées toute personne employée par la collectivité, quel que soit son statut y compris les stagiaires.

Il est proposé de souscrire au niveau 1 de la prestation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2021** **N° 2021-029** **7.3.2 Ligne de trésorerie**

L'an deux mille vingt et un le trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021
PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO, A.PIERRE
ABSENTS EXCUSES :
C Capellaro a été élue secrétaire

N° 2021/029 : Ligne de Trésorerie en prêt relais sur le budget annexe de la maison médicale

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021,
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,
Après avis favorable de la commission des finances en date du 19 janvier 2021
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie type prêt relais de 500 000 Euros sur 2 ans au taux de 0,5% fixe. (proposition jointe)

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 mai 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère